

Qui sommes nous ?

De Platon et sa Cité Idéale, à Jean-Jacques Rousseau et son Contrat Social, l'origine de l'Etat est pensée comme une convention établie entre une communauté d'hommes. Ceux-ci renoncent à une partie de leur liberté (ou droits naturels), en échange de lois qui garantissent la pérennité du corps social.

Le droit au travail de dimanche (liberté individuelle) doit-il primer sur le droit au dimanche (intérêt général) ?

C'est l'Etat qui se doit d'organiser le rythme de la société, et ce dans le but de favoriser le bon épanouissement de tous.

Les différentes transformations de notre législation s'appuyaient sur cet argument. En 1906, 45% des employés avaient une espérance de vie inférieure à 40 ans. La loi du 13 juillet a imposé un jour de repos après six jours de travail, dans l'intérêt des salariés de l'industrie et du commerce. Et elle l'a fixé au dimanche dans l'intérêt des familles et de la vie communautaire.

Or le point de vue initial du législateur est en train de changer d'orientation. Il s'apprête à légaliser le travail du dimanche, essentiellement sous la pression d'une idéologie consumériste et matérialiste, en mettant en avant une conception toute marketing de la liberté individuelle.

Prôner la primauté de l'intérêt particulier sur l'intérêt général conduit à renier toute idée de construction d'une vie communautaire, et à revenir à une conception primitive de la société.

Vers l'obligation de travailler le dimanche ?

Le 6 juillet 2006, le député Lellouche déposait à l'assemblée nationale une proposition de loi visant à banaliser le travail du dimanche*. Et le 25 juillet 2006, le sénateur Karoutchi déposait aussi une proposition de loi en ce sens.

Après avoir raffiné le lundi de Pentecôte, des membres de l'UMP** entamaient ainsi une nouvelle croisade contre le paysage social et culturel français. Bientôt, le retour du travail de nuit pour les enfants ?

Comme pour le Lundi de Pentecôte, l'offensive contre le repos du dimanche a été lancée avec des arguments falsifiés : le sondage IPSOS produit par le député Lellouche avait été tout simplement financé par Usine Center, tandis que le sondage - à nouveau IPSOS - produit par Richard Mallié inversait tout bonnement les résultats, par la manière de poser les questions. La République devient le champ clos où s'affrontent les lobbies et groupes de pression souterrains, qui n'ont rien à voir avec la démocratie.

Les citoyens que nous sommes regrettent profondément que, de plus en plus, le politique cède la place au marketing, dans la vie publique. C'est ainsi que nous entendons des ministres marteler que "le travail du dimanche, c'est de l'emploi et de la croissance", alors que toutes les - rares - études sur le sujet démontrent le contraire. Que la "réglementation serait à bout de souffle", alors que les textes datent de mai 2008. Parler d'un "volontariat des salariés", qui est une contre-vérité largement reconnue. Parler d'une loi faite "à la demande des consommateurs" alors que 80% des français sont attachés au principe du repos hebdomadaire partagé par tous.

La législation actuelle sur le repos du dimanche est - nous le soutenons - remarquablement équilibrée : elle permet le travail nécessaire (les hopitaux, par exemple), utile (les boulangeries, par exemple), ou agréable (les centres d'expositions, par exemple) le dimanche, tout en organisant un principe soutenu par 80% des Français : le repos hebdomadaire de tous les salariés, un jour commun pour tous.

Le site travail-dimanche.com

Lancé en juin 2006, ce site avait pour ambition initiale de fournir aux internautes une information indépendante, et, pensons-nous, rigoureuse.

C'est ainsi que, bien que nous défendions un point de vue engagé, tous - opposants comme promoteurs du travail du dimanche - peuvent s'exprimer sur ce site, et que nous serions les premiers, s'il en existait, à exposer les bienfaits de la généralisation du travail dominical.

L'équipe du Collectif des Amis du Dimanche

Depuis 2007, la vocation informative du site travail-dimanche.com est complétée par une vocation militante. Le site travail-dimanche.com est maintenant celui du Collectif des Amis du Dimanche (CAD), qui entend rassembler tous ceux qui souhaitent maintenir les dispositions actuelles encadrant le repos du dimanche.

Le CAD est dirigé par Jean Dionnot et Etienne Neuville, entourés d'une petite équipe... très réactive : Marie-Alix, Sandrine, Valérie, Joseph, Frédéric, Ciaran, Vincent, Thibault, Thierry, Michel, Paul, pour ne citer que les plus sur-vitaminés !

Jean Dionnot, Médaille du mérite, est un ancien sportif de haut niveau (boxe française). Longtemps chef d'entreprise, il a effectué une longue carrière commerciale.

Etienne Neuville, Médaille de la Jeunesse et des Sports, est également chef d'entreprise, à deux titres : la société d'informatique qu'il a fondée, et la société viticole familiale.

Jean Dionnot et Etienne Neuville ont acquis une expérience de l'action citoyenne au cours du débat sur le lundi de Pentecôte : ils ont lancé en 2003 le CAL (Collectif des Amis du Lundi <http://www.lesamisdulundi.com/>), qui a été un élément déterminant dans l'évolution de la législation sur la journées dite "de solidarité", prouvant au passage qu'un nombre réduit de citoyens, hors de tout contexte politique ou religieux, pouvaient faire entendre une voix de bon sens, pourvu qu'ils crient très très fort !

Le CAD ne reçoit aucune subvention, et tous les membres sont bénévoles : ne comptez pas sur le CAD pour faire fortune !

Comme pour la question du Lundi de Pentecôte, la démarche du CAD n'est pas une démarche de contestation, mais une démarche de service. De la même façon que nous avons soutenu que le lundi de Pentecôte n'était pas une bonne idée - opinion dont le bien-fondé est maintenant reconnue (il y a fallu 4 ans de travail !) - nous soutenons que la proposition Mallié demeure le cheval de Troie de la généralisation du travail le dimanche, taillée sur mesure pour satisfaire des appétits particuliers, et qu'elle est dangereuse pour l'équilibre de vie des salariés et de la société toute entière.

C'est ainsi que le CAD a lancé la pétition mutualisée "Le Dimanche, j'y tiens", qui a déjà reçu des dizaines de milliers de signatures. Nous soutenons les députés du collectif "Touche pas mon dimanche". Nous voulons susciter et soutenir toute action visant à maintenir l'équilibre actuel de la législation sur le dimanche, et invitons tous les citoyens à nous rejoindre. Vous pouvez nous transmettre les articles que vous souhaiteriez publier ici via la page "Contact".

Jean Dionnot,
Président

06-07-15-79-57

Etienne Neuville,
Vice-Président

06 28 06 67 65
Hélène Bodenez
Secrétaire Général

Paul Calvet,
Webmaster

Sandrine Ricard,
Juriste

Vous aussi, vous voulez prendre part au débat sur le dimanche ?

Rejoignez le CAD !

* Proposition de loi de M. Pierre LELLOUCHE visant à modifier l'article L. 221-5 du code du travail afin de permettre l'ouverture des commerces le dimanche, n° 3262, déposée le 6 juillet 2006, et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales

** Ce site n'est nullement anti-UMP, ou anti quoi que ce soit. Il constate simplement que certains projets de l'UMP ne sont pas conformes à la justice sociale élémentaire, pour ce qui concerne la question du lundi de Pentecôte, ou dangereux, dans le cas du repos dominical.